



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gestion

Question écrite n° 45313

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre de la défense sur les travaux effectués par la commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art, dans son ministère. En effet, cette commission, initiée en 1996, vient de déposer un bilan qui laisse apparaître un nombre de disparition d'œuvres d'art. Il souhaite donc connaître les mesures qui vont être mises en place dans son ministère, pour tenter de réparer ce préjudice culturel.

Texte de la réponse

Créée en 1996, la Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art (CRDOA) a vu sa compétence étendue au plan interministériel en 2007. Dans son 15^e rapport d'activité, publié au mois de juin 2013, la CRDOA fait état de l'absence de données suffisantes concernant les œuvres d'art non localisées détenues en dépôt par le ministère de la défense. A cet égard, il convient de malheureusement constater que consécutivement aux nombreuses opérations de réorganisation ayant concerné le ministère au cours des dernières années, les objets considérés ont fréquemment été déplacés et peuvent en conséquence se trouver sur d'autres sites que ceux sur lesquels ils sont initialement recherchés. Dans ce contexte, afin d'améliorer le contrôle opéré sur la localisation des œuvres d'art, le ministère de la défense a recruté un conservateur du patrimoine, chargé, au sein de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives, d'établir et d'entretenir un contact avec les différents organismes détenteurs de ces objets, ainsi qu'avec les déposants extérieurs. En outre, la création d'une base informatique ministérielle des biens culturels, prévue à l'horizon 2015, permettra de combiner un suivi scientifique et comptable des œuvres et de faciliter la liaison entre dépositaires, déposants et les services du ministère de la culture et de la communication.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45313

Rubrique : État

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12798

Réponse publiée au JO le : [28 janvier 2014](#), page 844